

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu sommaire de la séance publique du LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Député-Maire.

**Date de Convocation** : 21 Septembre 2015.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 35 **Présents** : 30 (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 9)  
29 (pour le vote des Délibérations n° 10 à 24)

**Etaient présents** : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D., DERUELLE, DERGHAL, RYSPERT, CHERRIER, LEMOINE, CRASNAULT, COTTON J.M., DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, DEVRED, MOLARA, DEVOTTE, MIRASOLA, DUPONT, BELOUCIF (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 9), LEHUT, THUROTTE, D'HERBECOURT, DUCHEMIN, RIFKI, VILLARS, HEBBAR, DE MEYER, AUDIN, DANDOIS, BOUCOT, DRICI.

**Ont donné pouvoir** : Madame MOHAMED (pouvoir à Madame RYSPERT), Madame PERTOLDI-MILLET (pouvoir à Madame DUPONT), Monsieur MONTAGNE (pouvoir à Monsieur MOLARA), Monsieur BELOUCIF (pouvoir à Monsieur BIREMBAUT, pour le vote des Délibérations n° 10 à 24), Madame DE WEVER (pouvoir à Madame MIRASOLA).

**Absent excusé** : Monsieur ANDRZEJCZAK.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur VILLARS.

Sur proposition de Madame le Député-Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur VILLARS Mathieu** comme Secrétaire de Séance.

*Après l'appel, Madame le Député-Maire souhaite, au nom du Conseil Municipal, des vœux de prompt rétablissement à Madame Odile DE WEVER, Conseillère Municipale, hospitalisée.*

*Madame le Député-Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet a notifié par écrit le montant de la subvention allouée au titre de la DDU. Celui-ci s'élève à 1 500 000 € pour les projets suivants :*

- 500 000 € affectés au bouclage des rues Merrheim, Dussoubs.
- 1 000 000 € affecté au Centre Départementalisé de Tennis.

*Par ailleurs, pour le projet Denain-Plage, un montant de 50 000 € sera octroyé.*

*Madame le Député-Maire se félicite de la présence forte des partenaires financiers au côté des projets de la Ville de Denain. Elle précise que sans l'Etat, sans la Région, il n'y aurait pas d'ANRU, qu'il n'y aurait pas ces nouveaux équipements publics tels que la Maison de Quartier au Faubourg Duchateau, l'école Patrick ROY et que sans la CAPH, il n'y aurait pas le Centre Aquatique (projet inscrit à l'ordre du jour et qui sera délibéré).*

*Elle informe que sa conviction c'est que l'Etat doit être davantage aux côtés des collectivités, qui comme Denain, investissent grâce à un effort de bonne gestion, dans une période de crise. Elle plaide pour que les crédits non consommés du CICE (quelques milliards) puissent être réorientés, notamment, au profit des collectivités qui investissent ou qui ont besoin d'investir.*

---

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Député-Maire depuis sa précédente réunion.

---

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 et le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre dernier sont adoptés à l'**Unanimité des présents**.

---

**DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL 2015. VOTE DE LA DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** la Décision Modificative n° 1 à la somme de : - **439.071,28 €** :

- Section d'investissement	- <b>128.698,28 €</b>
- Section de fonctionnement	- <b>310 373,00 €</b>

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une diminution du virement de **188.921 €** provenant de la section de fonctionnement.

***S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.***

**DELIBERATION N° 2 : BUDGET 2015 DE LA RÉGIE D'EAU POTABLE. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** la Décision Modificative n° 1 à la somme de – **11.300,00 €** :

- Section d'investissement	- 11.300,00 €
- Section de fonctionnement	0,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une réduction du virement de **11.300 €** provenant de la section de fonctionnement.

**DELIBERATION N° 3 : FINANCES. TAXE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TLCFE). FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **FIXE** à **8,50** le coefficient applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 aux tarifs de référence de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité.

**DELIBERATION N° 4 : FINANCES. ADMISSIONS EN NON VALEUR – VILLE. EXERCICES 2013 à 2015.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur de la somme d'un montant de **2617,15 € (DEUX MILLE SIX CENT DIX SEPT EUROS QUINZE CENTS)**.

**DELIBERATION N° 5 : FINANCES. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TENNIS CLUB MUNICIPAL ET AU SPORTING CLUB LIBELLULE DE DENAIN LA PORTE DU HAINAUT – WATER POLO.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ATTRIBUE** une subvention de **8000 €** au Tennis Club Municipal et une subvention de **6 000 €** au Sporting Club Libellule de Denain La Porte du Hainaut – Water Polo, à titre d'avance sur l'exercice 2016.

**DELIBERATION N° 6 : SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE VALENCIENNES-DENAIN. MODIFICATION DES STATUTS.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE** son accord à la modification des statuts du Syndicat.

***Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.***

**DELIBERATION N° 7 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT  
(C.A.P.H.). RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE ET ENTERINE** le rapport d'activités 2014 de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.).

***S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.***

**DELIBERATION N° 8 : PERSONNEL TITULAIRE.  
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET.  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** le tableau des effectifs permanents à temps complet (*création d'un poste d'Agent de maîtrise*).

**DELIBERATION N° 9 : RÉGIE D'EAU. ADMISSIONS EN NON VALEUR.  
EXERCICES 2004 À 2015.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PRONONCE** l'admission en non valeur pour un montant global de **66 916,10 € (SOIXANTE SIX MILLE NEUF CENT SEIZE EUROS ET DIX CENTIMES)**.

***S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.***

**DELIBERATION N° 10/A : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE  
AQUATIQUE – BOULEVARD DU 8 MAI 1945 À DENAIN.  
CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **RESILIE** la convention de mandat initial, tout en réintégrant dans le cadre d'une nouvelle convention les coûts financiers engendrés préalablement dans le cadre de la convention de mandat initiale et de son avenant n° 1.

- **DECIDE** de procéder à la construction d'un centre nautique neuf Boulevard du 8 Mai 1945 à DENAIN.
- **CONFIE** par convention de mandat non rémunérée à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut la construction d'un centre aquatique neuf Boulevard du 8 Mai 1945 à DENAIN.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer la convention de mandat définissant les engagements de chacune des parties ainsi que ses avenants éventuels.
- **AUTORISE** la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à lancer la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**DELIBERATION N° 10/B : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE – BOULEVARD DU 8 MAI 1945 À DENAIN. MISE À DISPOSITION DES PARCELLES COMMUNALES AX 11, 13, 127, 114, 119, 120 ET UNE PARTIE DU PARC EMILE ZOLA SISES BOULEVARD DU 8 MAI 1945 À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT (CAPH).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **MET A DISPOSITION** les parcelles cadastrées AX 11, 13, 127, 114, 119, 120 et une partie du parc Emile Zola sises Boulevard du 8 Mai 1945 à la CAPH en vue de la construction du centre nautique.

**DELIBERATION N° 11 : APPROBATION DE L'AGENDA DE L'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à s'engager et à signer la demande d'approbation de l'Ad'ap des Etablissements Recevant du Public (ERP) appartenant à la Commune.

**DELIBERATION N° 12 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHÉS DE PLEIN VENT ET AUTRES OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC. LES FILS DE MADAME GÉRAUD. RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2014.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE ET ENTERINE** le rapport annuel d'exploitation 2014.

***S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.***

**DELIBERATION N° 13 : RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU FAUBOURG DUCHATEAU. AVENANT N° 2 – AVENANT DE CLÔTURE.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les modifications à la convention financière.
- **VALIDE** leur présentation au sein d'un avenant à la convention financière initiale.
- **AUTORISE** Madame le Maire à finaliser et à signer l'avenant n° 2 (*avenant de clôture*) à la convention financière.

***S'est abstenu : Monsieur DRICI.***

**DELIBERATION N° 14 : PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU FAUBOURG DUCHATEAU – CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION À SOLLICITER LES SUBVENTIONS.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la construction d'une école maternelle comme suit :

	Base subventionnable € HT	CONTRIBUTIONS €				
		VILLE	CAPH	CONSEIL GENERAL	CONSEIL REGIONAL	ANRU
<b>TOTAL € HT</b>	4 194 536,33	1 126 221,33	624 000	180 000	1 600 000	664 315

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires telles que prévues dans ce plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**DELIBERATION N° 15 : CONVENTION DE CESSON DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS À LA VILLE DE DENAIN POUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC. RUES MAXENCE VAN DER MEERSCH, LOUIS BUSSIÈRE ET LOTISSEMENT S.I.A.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer chacune des conventions de rétrocession des parties communes des deux opérations d'aménagement.

**DELIBERATION N° 16 : RÉNOVATION URBAINE DU FAUBOURG DUCHATEAU. SITE ASSOCIÉ BOULEVARD DU 8 MAI 1945. CESSON DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N° 126 (MODIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N° 29 DU 3 DÉCEMBRE 2012).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique d'un immeuble sis Boulevard du 8 Mai 1945 à DENAIN, cadastré section AX n° 126, pour une surface totale de 3325 m<sup>2</sup> à Partenord Habitat.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 17 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. CESSON DE DEUX IMMEUBLES BÂTIS À MONSIEUR HASSANE IQUIOUSSEN – 5 PLACE PIERRE BAUDIN ET L'ENSEMBLE IMMOBILIER CONSTITUÉ PAR LES 7 PLACE PIERRE BAUDIN ET 5B RUE VICTOR NOIR À DENAIN (BD 976, 974 ET 1006).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession à Monsieur Hassan IQUIOUSSEN qui constitue une S.C.I. Dont il sera le gérant dans le cadre de cette vente, d'un ensemble immobilier sis 7 place Pierre Baudin et 5B rue Victor Noir à DENAIN, cadastré section BD n<sup>os</sup> 974 et 1006 pour une surface globale de 337 m<sup>2</sup>, et d'un immeuble sis 5 Place Place Baudin à DENAIN, cadastré section BD n° 976 pour une surface de 296 m<sup>2</sup> au prix de 160.000 € net vendeur.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un compromis de vente, l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 18 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. CESSION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À MONSIEUR SOFIANE DEBRAS – CHEMIN DES DIX MUIDS (AB 309 ET 310).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession à Monsieur Sofiane DEBRAS d'un immeuble sis chemin des Dix Muids à DENAIN, cadastré section BD n<sup>os</sup> 309 et 310 pour une surface globale de 1801 m<sup>2</sup>, au prix de 7.500 € net vendeur.
- **DEMANDE** à l'acquéreur de retirer l'ensemble des déchets et débris d'amiante dans un délai d'un an à compter de la signature du compromis de vente et d'intégrer la satisfaction de cette demande comme clause résolutoire de l'acte de vente.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 19 : Propriété Communale. Cession d'un immeuble non bâti au SITURV – 563 rue de la Pyramide (AP 771). Régularisation d'un acte administratif du 12 Octobre 1979 (Modificatif à la délibération n° 21 du 20 juin 1979).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la régularisation d'un acte administratif du 12 octobre 1979, signé avec le Syndicat des Transports Urbains devenu le SITURV, concernant un immeuble sis 563 rue de la Pyramide, cadastré section AP n° 771, d'une superficie de 5 997 m<sup>2</sup>, en établissant un acte rectificatif et complémentaire à cet acte administratif.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer cet acte et tout document se rapportant à cette affaire.

*Il est précisé que Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Présidente du SITURV n'a pas pris part au vote de la délibération.*

**DELIBERATION N° 20 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI AUX CONSORTS MONTAIGNE – ENTRE BAYARD ET BELLEVUE (AH 131).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'acquisition aux consorts MONTAIGNE de l'immeuble cadastré section AH n° 131 d'une superficie de 876 m<sup>2</sup>, au prix de 5.000 €.



- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 21 : ENVIRONNEMENT. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) SUR LA COMMUNE D'HELESMES PAR LA SOCIÉTÉ RAMERY TP. AVIS DE LA COMMUNE.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE** un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes au lieu-dit « *Fosse Lambrecht* » RD 955 sur la commune d'HELESMES.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Nord de s'opposer à la demande d'installation de stockage de déchets inertes présentée par la Société RAMERY sur la commune d'HELESMES.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 22 : POLITIQUE DE LA VILLE. CONTRAT DE VILLE CAPH 2015-2020.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le contrat de ville de la CAPH pour la période 2015-2020.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer ledit contrat de ville.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les documents inhérents à cette affaire.

**DELIBERATION N° 23 : POLITIQUE DE LA VILLE. PROGRAMMATION DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT 2015 EN POLITIQUE DE LA VILLE.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la programmation complémentaire 2015 en Politique de la Ville comme suit :

Actions	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV Etat	Financement CAPH	Autres financements
Acquisition gilets pare-balles	Police Municipale	6 727,50 €	4 227,50 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition d'un logiciel d'analyse des faits sociaux	Service Techniques	9 680,00 €	4 840,00 €	4 840,00 €	0,00 €	0,00 €
Médiation en milieu scolaire	CITEO	37 608,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	31 608,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 015,50 €</b>	<b>15 067,50 €</b>	<b>7 340,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>31 608,00 €</b>

- **SOLLICITE** les subventions au taux maximum.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les documents inhérents à cette affaire.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire, les sommes nécessaires ayant été prévues au budget de la Commune.

***A voté contre : Monsieur DRICI.***

**DELIBERATION N° 24 : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES. APPROBATION DU  
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE POUR LES  
ANNÉES 2015 À 2018.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **VALIDE** le cadre stratégique de coordination et de développement proposé dans le « *Projet Educatif Territorial* ».
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à solliciter la dotation financière issue du « *Fonds d'Amorçage* » auprès des services de l'Etat.

***Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.***

---

*Avant de lever la séance, Madame le Député-Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 9 Novembre 2015.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 15.

---

DENAIN, le 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Député-Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.